



**L'Inspection pédagogique de Sciences et Techniques Industrielles**

**Bureau des IA-IPR**

affaire suivie par :

Isabelle Dru

Tél : 02 38 79 41 76

Mél : [isabelle.dru@ac-orleans-tours.fr](mailto:isabelle.dru@ac-orleans-tours.fr)

21 rue Saint-Étienne

45043 Orléans Cedex 1

à

**Madame la professeure de technologie-collège,  
Monsieur le professeur de technologie-collège.**

S/c de

**Madame la cheffe d'établissement,  
Monsieur le chef d'établissement.**

**Objet : Enseignement de la technologie à la rentrée 2023**

Ces dernières semaines plusieurs communications sur la transformation du collège ont redéfini le positionnement de l'enseignement de la technologie. Les précisions apportées progressivement nous permettent de mieux comprendre les évolutions à venir et de mieux mesurer leurs impacts. Par ce courrier, je souhaite synthétiser ces différentes informations, du point de vue de l'enseignement de la technologie, pour mettre en perspective les modifications susceptibles d'intervenir à la rentrée 2023 pour les professeurs de technologie. Je vous propose ensuite de participer à une visioconférence en présence de Monsieur le recteur le mercredi 15 mars à 17h15 (le lien vous sera transmis ultérieurement).

Premier texte paru officiellement, la note de service de Monsieur le DGESCO en date du 10 janvier 2023<sup>1</sup> détaille les mesures à mettre en œuvre à la rentrée 2023 afin de renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux au cycle 3. Elle précise la création de sessions d'une heure hebdomadaire de consolidation ou d'approfondissement en mathématiques ou en français afin de donner à chaque élève les moyens de réussir au collège. Ces sessions sont instaurées pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> en mathématiques ou en français et sont organisées de manière transversale pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> d'un même établissement.

Le 19 janvier, dans la continuité de cette note de service, Monsieur le ministre a saisi<sup>2</sup> le président du conseil supérieur des programmes à propos de la mise en place de cette heure hebdomadaire de consolidation ou d'approfondissement en mathématiques ou en français pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup>. Cette lettre de saisine précise explicitement que cette heure sera rendue possible par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme de sciences et technologie en 6<sup>ème</sup> (passage de 4h hebdomadaires à 3h) afin de ne pas augmenter le volume horaire hebdomadaire obligatoire dû aux élèves de ce niveau d'enseignement. Monsieur le ministre demande donc au président du CSP de proposer un programme de Sciences et Technologie renouvelé au cycle 3. Ce nouveau programme doit prévoir des repères de progression pour chacune des 3 années du cycle. Pour la classe de 6<sup>ème</sup>, il s'agira de bien identifier les contenus scientifiques relevant de la physique-chimie et des sciences de la vie et de la terre et de leur dimension technologique, sans obérer le développement des compétences numériques. Monsieur le ministre attend ce projet de programme pour mars 2023. Un groupe de

<sup>1</sup> <https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo2/MENE2300947N.htm>

<sup>2</sup> <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-superieur-des-programmes-41570>

travail<sup>3</sup> a été chargé d'élaborer ce programme, le doyen du groupe STI de l'IGESR y participe.

Dans son courrier du 21 janvier, Monsieur le DGESCO apporte de nombreuses précisions opérationnelles. Parmi celles-ci, il indique le retrait d'une heure par division de 6<sup>ème</sup> et il demande aux recteurs et aux DASEN d'être attentifs à la situation des personnels. Il évoque également différentes mesures pour mobiliser les compétences des professeurs de technologie, en particulier les différents dispositifs relatifs à la découverte des métiers, à l'orientation et au numérique, et la nouvelle heure hebdomadaire de consolidation et d'approfondissement.

Monsieur le recteur a communiqué aux principaux ses consignes pour la préparation de rentrée 2023 dans son courrier du 24 janvier et il a transmis les mesures évoquées par Monsieur le DGESCO. De plus, Monsieur le recteur a réaffirmé qu'il était très attentif à l'impact de cette suppression de la technologie en classe de 6<sup>ème</sup> lors du séminaire des corps d'inspection du second degré le 1<sup>er</sup> février.

D'autres dispositifs permettent d'impliquer les professeurs de technologie grâce à la diversité de leurs compétences et à leur fort investissement au sein de leurs établissements.

Les corps d'inspection territoriale et nationale sont mobilisés pour accompagner cette transformation du collège et les évolutions dans les établissements. Je reste à la disposition des professeurs et des chefs d'établissement pour apporter mon expertise d'IA-IPR ou pour tout autre échange. Les chargés de mission et les formateurs académiques sont également engagés à nos côtés et fortement mobilisés pour recueillir vos interrogations et rechercher les meilleures réponses.

#### Visioconférence académique :

Elle se déroulera donc le mercredi 15 mars de 17h15 à 18h30. Si vous souhaitez y participer, je vous demande d'être ponctuel et de vous connecter à 17h15. Les micros et les caméras seront fermés en raison du grand nombre de connexions. Les consignes vous seront transmises avec le lien ultérieurement.

---

<sup>3</sup> <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-superieur-des-programmes-41570>